ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 587 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la Loi modifiant le Code criminel (combats concertés), en 2013 par le Fédéral, la pratique de cinq sports de combat amateurs au Québec est devenue illégale, bien que tolérée dans la majorité des villes;

CONSIDÉRANT QUE le kick-boxing et le low-kick sont régis par la Corporation de kick-boxing amateur du Québec et disciplines associées qui a sanctionné 3 440 combats de 1988 à 2017 et généré des champions de niveau mondial tels que Jean-Yves Thériault, Darrell Henegan, Jersey Long, Benoît Ladouceur et Alexi Mompert;

CONSIDÉRANT QUE le jiu-jitsu et les arts martiaux mixtes sont régis par la Fédération québécoise de boxe mixte amateur qui a sanctionné 4 200 combats de 2001 à 2017 et généré des champions de niveau mondial tels que Georges St-Pierre, Jonathan Goulet, Patrick Côté, John Mackdessi, Steeve Vigneault, David Loiseau, Rory MacDonald, Aiemann Zahabi, Yvan Menjivard, Johnny Zemouli et Corine Laframboise;

CONSIDÉRANT QUE le Muay Thai est régi par le Conseil de Muay Thai du Québec qui a sanctionné 800 combats de 2003 à 2017 et généré des champions de niveau mondial tels que Philippe Allaire, Olivier Langlois Ross, Alain Sylvestre, Frank Le Naveau, Tricia Gaucher, Yohan Gendreau et Outhman Sedki;

CONSIDÉRANT QUE ces fédérations sportives ont régi et sanctionné ces sports depuis toutes ces années, en limitant la gravité des blessures;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de légaliser ces sports de combat et de reconnaître ces fédérations pour la réussite et la sécurité de milliers d'athlètes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Pascal Bérubé

Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia

6 septembre 2017

Date de signature de l'extrait